



Compte rendu du Comité Technique Académique

du lundi 27 janvier 2019

La FSU lit une déclaration
[Le SNUipp-FSU lit une déclaration](#)

Tous les syndicats de la FSU ont dénoncés unanimement :

- le projet de réforme des retraites qui va considérablement dégradés les niveaux de pension des personnels,
- la réforme appelée transformation de la fonction publique qui vise à isoler les agents face à l'administration pour les rendre plus vulnérables aux décisions concernant leur carrière,
- les conditions de rentrée dans le 1^{er} et le 2nd degré qui se dégradent d'année en année malgré les baisse d'effectifs qui auraient dû conduire à une amélioration structurelle.

Les Réponses de la rectrice aux différents points abordés :

- Sur la réforme des retraites : elle renvoie la nécessité de la réforme au constat du nombre d'actifs inférieur à court terme à celui des inactifs et au risque de déséquilibre financier qui devrait en découler.

La FSU lui a rappelé qu'il s'agissait, d'après le Comité d'Orientation des retraites, d'un déficit lié directement au déficit des recettes avec, pour les fonctionnaires, le gel du point d'indice et plus généralement à celui de la multiplication des licenciements et du non renouvellement des postes d'agents.

La rectrice a affirmé ensuite que cette réforme concernant les agents de l'état s'accompagnerait d'une revalorisation des salaires qui s'accompagnerait d'une réforme du statut des fonctionnaires.

L'avis du Conseil d'Etat est en cela édifiant contredisant les engagements verbaux pris par ailleurs.

- Sur la réforme Transformation de la fonction publique : elle renvoie au pseudo dialogue social engagé la semaine précédente pour la mise en place de Lignes Directrices de Gestion organisant les relations entre l'administration centrale et/ou l'administration académique et les agents à l'avenir.

1- Moyens 1er degré :

Concernant la rentrée scolaire :

Dans le 1^{er} degré :

La Rectrice énonce les priorités de la rentrée :

- L'école maternelle reste une priorité avec le maintien de l'obligation de scolarisation à 3 ans
- La limitation des classes de GS à 24 élèves
- La poursuite des dédoublements en CP et CE1 en REP et REP+
- Il n'y aura pas de dédoublement des GS en REP+ car ce n'est pas la priorité.
- L'amélioration du P/E dans les 3 départements
- La préservation de la ruralité (*Difficile de savoir ce que cache cette phrase*)
- La poursuite de la mise en place du plan Villani pour les Mathématiques

o Bilan de la rentrée

Effectifs : L'académie à la rentrée compte 812 élèves de moins.

- -256 pour la Corrèze (-5 postes)
- -134 pour le Creuse (-3 postes)
- -422 pour la Haute Vienne (+8 postes)

Pour la rentrée 2020, on attend -740 élèves :

- - 234 pour la Corrèze
- -109 pour la Creuse
- -397 pour la Haute Vienne

Rappelons que la dotation nationale est de 0.

La rectrice s'appuyant sur des effectifs en forte baisse cette année encore propose comme répartition :

Corrèze : 0 / Creuse : 0 / Haute Vienne : 0

Nous avons rappelé que si la baisse démographique est réelle et conduit l'administration à considérer que cette « baisse dégage des marges » qui permettraient de mettre en place les dispositifs nouveaux... Cette perception comptable est pourtant contrariée par la réalité constatée sur le territoire académique ! 740 élèves correspondent en réalité à une baisse moyenne de 1,2 élèves par école, 0,3 élèves par classe... donc bien loin des marges calculées par le Rectorat.

L'observation de l'utilisation des moyens à l'échelle académique vient confirmer l'absence de ces « prétendues marges ». Ainsi, depuis le début du quinquennat, si des annonces sous forme de slogans ont été lancés et mises en œuvre -notamment les CP et CE1 à 12 en Education prioritaire- l'absence de financement concret et spécifique de ces réformes a conduit mécaniquement à la concentration du maillage des écoles et à l'éloignement du Service Public d'Éducation (9 écoles fermées depuis 2017, 33 depuis 2012), à la dégradation des conditions de remplacement (41 postes de remplaçants en moins depuis 2017), au recul de la scolarisation précoce à 2 ans, y compris en éducation prioritaire, et à la mise à mal des dispositifs d'aide aux élèves à besoins éducatifs particuliers.

Le SNUipp-FSU est intervenu pour dénoncer :

- l'augmentation de la scolarisation dans le secteur privé : + 79 élèves en deux ans.
- L'augmentation de la scolarisation à domicile : une augmentation de 212 élèves concernés en 2 ans soit +78% !!!

Le SNUipp-FSU a demandé quel contrôle était assuré par l'institution alors que le code de l'Education (Article L131-1-1) indique que « *cette instruction obligatoire est assurée prioritairement dans les établissements d'enseignement.* »

Ainsi, la baisse démographique entre la rentrée 2018 et 2019 s'explique à hauteur de 25% par le développement du secteur privé et de la scolarisation à la maison.

Par ailleurs, le taux de scolarisation moyen des 2 ans baisse dans l'Académie (12,4 à la rentrée 2018 ; 11,4 à la rentrée 2019) mais tout particulièrement en REP et REP+. C'est un mauvais signal !

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, l'absence de financement spécifique de la limitation à 24 élèves des classes de grande section annoncée pour la rentrée 2020 aura le même effet... Toute mesure non financée mise en œuvre ici conduit à la dégradation des conditions de scolarisation ailleurs. Pourtant, n'est il le premier devoir de l'institution d'assurer la présence d'un enseignant chaque matin dans chaque classe ? N'est il pas le devoir l'institution d'apporter tout le soutien nécessaire aux élèves en difficulté afin de leur assurer la réussite ?

Suite à nos sollicitations, la Rectrice s'est engagée à ce que les mêmes difficultés n'aient pas lieu à la rentrée 2020 et notamment à respecter les choix des conseils de maîtres en matière de répartition. Elle a indiqué que les choix de répartition fait en fin d'année ne seraient pas remis en cause en cas d'évolution des effectifs à la rentrée.

2- Carte des langues :

La carte des langues évolue à la rentrée 2020 dans les collèges, lycées et lycées professionnels à la rentrée.

La Rectrice a confirmé qu'il n'y avait de conditions pour solliciter l'inscription en classe bilingue en 6ème pour les écoliers et notamment aucune obligation d'avoir suivi un enseignement en allemand à l'école élémentaire.

3- Moyens alloués aux SEGPA

Le SNUipp-FSU est intervenu longuement sur le sort réservé aux Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA), sort qui en matière de justice est en cela éclairant sur la politique menée. L'équivalent de 3 postes a été enlevé à cette rentrée à l'ensemble des structures spécialisées dans la prise en charge des élèves en grande difficulté scolaire. Ce choix inique n'est pour le moment pas remis en cause pour la rentrée 2020. Ainsi, les 4heures retirées de la dotation de chaque SEGPA de l'Académie l'année dernière ne sont pas rendues alors même que les effectifs de ces structures sont en constante augmentation... Ce sont 4 heures de découverte professionnelles qui, le plus souvent, sont mises à mal et qui ne permettront plus aux élèves potentiellement décrocheurs de s'engager dans les apprentissage. Ainsi, le taux d'encadrement des élèves les plus fragiles recule fortement : il se sera dégradé de près de 9% entre 2017 et 2020* si la Rectrice ne revient pas sur cette décision.

Le SNUipp-FSU continuera d'intervenir pour obtenir la restitution de ces heures.

Enfin, la Rectrice s'est engagée dans l'attribution de directions à plein temps sur les SEGPA de Chatelus Malvaleix et Bourgneuf. Elle ne s'est pas engagée pour la SEGPA de La Souterraine qui est pourtant dans la même situation.